

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Mars 2013

L'an deux mil treize, le 4 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, BRAGANTI Karine, ANDRE Jean Paul, GAS Marcel, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, DELAY Jean-Louis, HUREL Noël, CARRION Adèle, LANTHEAUME Christiane.

Absents et excusés : PEDEUX Françoise.

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle

Date de convocation : le 27 février 2013

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

- Délibération affectation des résultats
- Vote des taxes
- Vote du Budget 2013

Délibération affectation des résultats 2012

Monsieur GAS Marcel, conseiller municipal, chargé des finances, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2012 s'élève à **195 888.90 €**.

Je vous propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de **116 109.48 €**, et à la section de fonctionnement pour un montant de **79 779.42 €**.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2012 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 21 février 2013,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur GAS Marcel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2012 du budget principal à la section d'investissement pour un montant de **116 109.48€**, et à la section de fonctionnement pour un montant de **79 779.42€**.

Primarette

Vote des Taxes

Madame Le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les 4 taxes comme suit :

En rappel les précédents % affectés

Taxes	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012	Taux 2013
Taxe d'habitation	13.44	13.44	13.44	13.44
Taxe foncière propriétés bâties	22.71	22.71	22.71	22.71
Taxe foncière propriété non bâties	57.96	57.96	57.96	57.96

Cette année encore, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour 0 abstention de ne pas augmenter les taxes d'imposition et de reconduire les mêmes ratios pour 2013.

Vote du Budget 2013

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2013 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

567 224.00 € pour la section de fonctionnement, Recettes, Dépenses.

239 637.48 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal ouï le détail des articles dans les deux sections et après en avoir délibéré :

12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Ci-dessous les projets retenus au budget pour la section investissement.

Primairette

PROJETS 2013			
Investissement	Montant HT	Montant TTC	Budget
Logiciel			2 350.00€
JVS Mairistem	1 954.35€	2 337.40€	
Acquisition matériel			3 500.00€
Défibrillateur	900.00€	1 076.40€	
Décorations Noël	2 006.69€	2 400.00€	
Equipements employé communal			2 000.00€
Compresseur	1 254.18€	1 500.00€	
Perforateur	418.06€	500.00€	
Matériels écoles			650.00€
Bureaux	529.97€	633.84€	
Aménagement terrain			800.00€
Haie protection Rue du Lavoir	668.90€	800.00€	
Réparation des routes			28 500.00€
2 ^{ème} tranche Rue du Lavoir	8 000.00€	8 000.00€	
Chemin de la Martinière	14 214.05€	17 000.00€	
Pont : Revel-Primarette* (50% du montant HT net de subvention)	3 352.00€	3 352.00€	
Installation matériel au stade			1 100.00€
Cages de foot (1 paire)	900.00€	1 076.40€	
Bâtiments communaux			21 500.00€
Ecole primaire eau chaude	1 722.41€	2 060.00€	
Ecole primaire : changement 14 fluos*	2 514.00€	3 006.74€	
Mairie : changement 18 fluos*	1 764.00€	2 109.74€	
Stade : toiture vestiaires	7 959.87€	9 520.00€	
Stade : store vestiaires	3 709.03€	4 436.00€	
Eclairage public			3 000.00€
Travaux après audit EP (20% en charge de la commune)	3 000.00€	3 000.00	
Total			63 400.00€

*Monsieur Dechamps nous demande de faire une modification d'article

*Monsieur Dechamps nous demande de passer ces travaux en fonctionnement

Madame le Maire nous rappelle que la Cérémonie de la Commémoration du 19 mars 1962 aura lieu le :

Mardi 19 mars 2013 à 17h15 au monument aux morts de la commune.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 20h45

Le prochain conseil aura lieu le 18 avril 2013 à 20h30

Primarette